

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipale s'est réuni le vendredi 07 février 2014 à 20 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Frédéric PIERROT, Maire, suivant convocation du 27 janvier 2014.

### Ordre du jour:

Adhésion au service de remplacement du personnel.

Chats errants.

Dissolution du Syndicat du Collège de Rimogne.

Délégué à la Fédération Départementale d'électricité.

Centenaire 1ère guerre Mondiale.

Transports scolaires. Convention.

Achat de terrain.

Fonds de concours de la Communauté de Communes,

Informations diverses. (Réforme des cantons, SDIS, FDPTP 2013, CLECT, INSEE, déneigement et modalités des élections 2014).

### Sont présents:

Madame Dominique SOUFFLEUR,

Messieurs BOCQUET Philippe, CATRIN Bernard, LEPORCQ Franck, SINET Alain, CLARY

Régis, DUMANGE Emmanuel, BROUSMICHE Joël.

A été nommée secrétaire: Madame SOUFFLEUR Dominique

Le compte rendu de la séance du 08 novembre 2013, qui n'appelle ni observation, ni réserve est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour et le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### Transports scolaires:

Madame DUMANGE s'est adressée au Conseil Général pour qu'un arrêt de bus soit créé au Hameau de WARTIGNY. Pour des raisons de sécurité le Conseil Général ne peut accéder à cette demande.

Le hameau se trouvant à plus de 3 kilomètres d'un arrêt, le Conseil général est dans l'obligation de trouver une solution. Il propose donc une indemnisation des frais de transports de Madame DUMANGE par le biais de la signature d'une convention. Monsieur le Maire donne lecture de cette convention devant le Conseil Municipal et Madame DUMANGE. Madame DUMANGE précise qu'un avenant sera fait afin que sa nourrice puisse également transporter les enfants. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

### Adhésion au service remplacement pour le personnel Communal, au Centre de Gestion des Ardennes :

Monsieur le Maire présente ce service qui permet à une personne du Centre de Gestion d'effectuer des remplacements au niveau administratif. Il explique qu'il n'y a aucun frais d'adhésion que seul le service de remplacement est facturé à la Commune. L'adhésion est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### Éclairage du Hameau de BOGNY :

Après visite de la Commission, un projet d'installation des poteaux de l'éclairage public a été établi. Ce schéma peut encore évoluer au fur à mesure du chantier. Il n'a pas été prévu d'éclairer le terrain de jeux car cela pourrait engendrer des nuisances.

Le coût est de 52 320 euros et devrait être entièrement couvert par le PAP. Il explique aussi que le devis France Télécom n'est pas encore arrivé mais qu'il ne dépassera pas la somme de 60000€. Cette somme sera donc entièrement couverte par la répartition des excédents du triage forestier. Monsieur Philippe BOCQUET précise qu'il y a des réparations à prévoir sur les coffrets électriques de certains hameaux. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les devis présents et à venir.

#### Demande d'écèlement d'une facture d'eau en application de la loi Warsmann (décret du 24 septembre 2012) :

La Mairie a reçu cette demande de la part de Madame et Monsieur BOUILLON car leur consommation d'eau pour l'année 2012 est d'environ 10 fois supérieure à la normale. Mme et M. BOUILLON produisent une attestation de la société ARDEN'CHAUFFAGE stipulant qu'aucune fuite n'a été trouvée sur leur propriété. Par ailleurs le compteur d'eau datant de moins d'un an, est considéré comme juste. Monsieur BOUILLON a effectué plusieurs essais avec l'aide de l'employé communal qui n'ont pas démontré de fuite. Monsieur le Maire rappelle le cadre de la loi Warsmann qui rend possible un écèlement d'une facture d'eau dans le cas où un usagé serait victime d'une fuite sur sa propriété. Il apparaît donc que la demande ne rentre pas dans le cadre de cette loi. Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier à Madame et Monsieur BOUILLON leur rappelant les différentes conditions d'application de la loi Warsmann. Il propose dès à présent de demander à la Trésorerie un échelonnement du règlement de cette facture. Après abstention de Monsieur BROUSMICHE, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'envoi de ce courrier.

#### Dissolution du Syndicat du Collège de Rimogne :

Le Conseil Municipal délibère pour affecter la quote -part d'actif et de liquidité de la Commune au Collège de Rimogne ainsi que pour supprimer le poste d'agent administratif y afférant. La décision est votée à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### Délégué à la Fédération Départementale de l'Electricité :

Suite à la réception d'un courrier, il fallait élire un délégué et un suppléant avant le 31 janvier 2014. Compte tenu des délais, aucune réponse n'a pu être donnée et Monsieur le Maire a été délégué d'office.

#### Centenaire de la 1ère Guerre Mondiale :

Afin de commémorer cette guerre, Monsieur le Maire propose de revenir sur le cas des soldats fusillés pour l'exemple. Il rappelle que ces soldats n'étaient pas des déserteurs et propose leur réhabilitation. Certaines Communes comme celle de MONTHERME ont déjà délibéré en ce sens. Le Conseil Municipal apporte son soutien à l'unanimité à cette réhabilitation pleine, publique et collective de tous les « fusillés pour l'exemple » de la Guerre 1914 – 1918 et demande au Président de la République de prendre une décision forte en ce sens.

#### Achat de terrain :

La proposition de Monsieur COCHARD pour ses terrains était de 4500 euros, mais les prix ont

augmenté à cause de l'aménagement foncier. Il a donc refait une proposition globale à hauteur de 8500 euros, ce qui correspond aux prix actuels du marché, pour 6255 m2 de bois et 5600m2 de pâtures. Étant donné que la Commune possède très peu de terrains, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité la proposition de Monsieur COCHARD.

#### Fonds de Concours de la Communauté de Communes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le versement de la somme de 5 189,51 euros représentant le fonds de concours versé par la Communauté de Communes « Val et Plateau d'Ardenne » et calculé en fonction de l'effort d'investissement de la Commune sur l'année 2013.

#### Divers :

Réforme des Cantons : Monsieur le Maire présente notre nouveau canton qui comptera environ 12 000 habitants et qui lui semble cohérent. Cette réforme entrera en application en 2015. Il précise que la Commune de Rouvroy-Sur-Audry ne fera toujours pas partie du même canton que nous, ce qui complique le rattachement de la maison de Monsieur TATON au territoire de notre Commune.

Chats errants : La Mairie a reçu 11 documents différents de la part de la société ICAD pour des chats pucés qui appartiendraient à la Commune. Renseignements pris auprès de cette société, il apparaît que des administrés capturent des chats errants, les font castrer aux frais de l'association « Brigitte Bardot » et que la Commune ait été désignée comme propriétaire de ces animaux. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour régler cette affaire,

SDIS : Le coût pour l'année 2014 s'élèvera à 4 219 euros.

#### Répartition du Fonds de Péréquation :

En tant que commune défavorisée, nous avons perçu la somme de 12 787 euros.

#### Délégation à la CLECT (Comité d'évaluation des charges transférées...) :

Étant donné la technicité de ce comité, Monsieur le Maire propose d'être le délégué, ce qui est accepté à l'unanimité.

#### Commission des Finances de l'Intercommunalité :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il fait désormais partie de ce comité. Il précise qu'il fait également partie de la Commission des Futures Compétences de l'Intercommunalité.

#### INSEE :

Monsieur le Maire précise que la Commune compte officiellement 180 habitants depuis le 1er janvier 2014.

#### Déneigement :

Monsieur le Maire rappelle que le contrat qui nous lie avec la Commune de Rimogne est toujours d'actualité, pour un tarif de 80 euros par passage sans sel et 100 euros pour le passage du tractopelle avec salage. Madame DEVIE propose également des services de débroussaillage au tarif intéressant de 40 euros l'heure pour le passage de l'épareuse.

Demande de subvention du GRAC de Renwez :

5 à 6 habitants de notre Commune font partie de cette association. Il est décidé de mettre ce dossier de côté en prévision du budget 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la signature d'une convention avec le Département pour de l'assistance technique dans le dossier de la mise aux normes de la source pour le Hameau de WARTIGNY.

Monsieur POTET Jérôme, le nouveau propriétaire de la maison sise au hameau de Bogny 08 chemin du Terriau, demande son raccordement au réseau d'eau. Ce raccordement devant se faire sur du territoire Communal, Monsieur le Maire demande à la Commission des Chemins de se rendre sur les lieux pour définir une bande communale qui permettra de recevoir le tuyau d'alimentation

Modalités des élections municipales : Les déclarations de candidature doivent se faire en Préfecture, du 10 février au 6 mars 2014. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de se représenter pour un nouveau mandat. Il rappelle qu'il faut élire 11 Conseillers pour la Commune de MURTIN et BOGNY.

Organisation des tours de garde pour les élections municipales :

\*Le dimanche 23 mars

de 8h à 10 h : Messieurs BROUSMICHE et CATRIN

de 10h à 12h : Messieurs CLARY et SINET

de 12h à 14h : Madame SOUFFLEUR et Monsieur LEPORCQ

de 14h à 16h : Monsieur DUMANGE + Marie Louise VERMONT-NIVELET

de 16h à 18h : Messieurs BOCQUET et PIERROT

\* Le dimanche 30 mars

de 8h à 10 h : Messieurs BROUSMICHE et CATRIN

de 10h à 12h : Messieurs CLARY et SINET

de 12h à 14h : Madame SOUFFLEUR et Monsieur LEPORCQ

de 14h à 16h : Monsieur DUMANGE + Marie Louise VERMONT-NIVELET

de 16h à 18h : Messieurs BOCQUET et PIERROT

En l'absence d'autres points, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Monsieur PIERROT Frédéric

Monsieur LEPORCQ Franck

Monsieur CATRIN Bernard

Monsieur BOCQUET Philippe

Monsieur BROUSMICH Joël

Monsieur CLARY Régis

Monsieur DUMANGE Emmanuel

Monsieur SINET Alain

Madame SOUFFLEUR Dominique.